

Mois	Jour	Opérations
septembre 2022	jeudi 22 à 10 h	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
octobre 2022	lundi 13	Transmission auprès du département DGRH A1-1 des attributions de CRCT accordés pour 2022-2023
	mardi 18 à 16 h	Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT
	mercredi 19 à 10 h	Vérification de la recevabilité par les établissements
novembre 2022	mardi 8 à 17 h	
novembre 2022	à partir du lundi 14	Réunions des bureaux des sections du CNU
	janvier 2023	A partir du 6 janvier (date déterminée par chaque établissement)
février 2023	au plus tard le jeudi 23 février	Réunions plénières des sections du CNU
	mardi 28	Date limite de saisie des CRCT proposés par les sections du CNU
mars 2023	jeudi 2 à 10 h	Communication des CRCT accordés par le CNU
	avant le 6 mars (date déterminée par chaque établissement)	Fermeture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CRCT déposées uniquement auprès des établissements
juillet 2023	jeudi 13	Attribution des semestres de CRCT accordés par les établissements

A l'issue du congé, le bénéficiaire remet, dans les 3 mois, un rapport sur ses activités pendant la période du CRCT au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique ou à l'organe en tenant lieu. Ce rapport est déposé dans l'application Galaxie/NAOS et consultable par le CNU.